



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2025

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à dix-neuf heures trente minutes, le dixième jour du mois de juin deux mille vingt-cinq (10 juin 2025), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Yvon Bourassa
Monsieur Nicolas Hamelin
Monsieur Yvan Hamelin
Monsieur Daniel Beaupré
Madame Suzanne Béland
Madame Dominique Lavallée

Tous les membres du conseil présents formant quorum.

1 Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption de procès-verbaux de séance
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.5 Période de suivi aux questions (15 minutes)
- 1.6 Ressources humaines
 - 1.6.1 Conseiller siège numéro 1 - Démission
 - 1.6.2 Employé numéro 03-0228 - Démission
 - 1.6.3 Aide préposé entretien saisonnier - Embauche
 - 1.6.4 Opérateur-Chauffeur aux travaux publics - Embauche
- 1.7 Utilisation des équipements nautiques - Application des normes de santé et sécurité au travail

2 Trésorerie

- 2.1 Bordereau de dépenses du mois

3 Sécurité publique

4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 MLAS-006 Chemin du Lac-Huron - Décompte numéro 4

5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

6 Loisirs et culture, Santé et bien-être

- 6.1 Fête nationale 2025

7 Autres sujets

- 7.1 Motion de félicitations



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

- 7.1.1 Lauréats - Gala Jeun'As - École secondaire Paul-Le Jeune
- 7.2 Association des personnes aidantes de la Vallée de la Batiscan - Salle HJ
- 7.3 Varia
 - 7.3.1 Avis de motion pour mise à jour du règlement 2015-525
- 7.4 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 7.5 Levée de l'assemblée

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2025

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Yvon Bourassa, maire. Madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

En vertu du règlement 2024-610 sur la régie interne des séances du conseil, la municipalité procède à l'enregistrement vidéo de la séance. L'enregistrement sera disponible au cours de la journée suivant la présente séance, sur le site Internet de la municipalité. Il est donc interdit à toutes personnes, dans l'assistance, de procéder à l'enregistrement et/ou de procéder à une diffusion en direct.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2025-06-126

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 juin 2025 :

- EN AJOUTANT le point 7.3.1 : Avis de motion pour la mise à jour du règlement 2015-525;
- EN LAISSANT le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption de procès-verbaux de séance

2025-06-127

CONSIDÉRANT que le procès-verbal, de la dernière séance ordinaire, a été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le procès-verbal de la séance du 13 mai 2025 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

2025-06-128

CONSIDÉRANT le dépôt, avec dispense de lecture, du bordereau de correspondance du mois, faisant état de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire et devant être présentée au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de juin 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Période de suivi aux questions (15 minutes)

Monsieur le maire indique qu'il n'y a pas de suivi à faire, toutes les questions ayant été posées, lors de la séance, ont été répondues.

1.6 Ressources humaines

1.6.1 Conseiller siège numéro 1 - Démission

2025-06-129

CONSIDÉRANT le dépôt d'une lettre de démission de la part de monsieur Alex Bronsard, le 26 mai 2025, à titre de membre du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le conseil n'a pas l'obligation de combler un siège vacant à moins de 12 mois d'une élection générale, en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil accepte le dépôt de la lettre de monsieur Alex Bronsard, concernant sa démission, à titre de conseiller, au siège numéro 1 du conseil municipal. La démission est effective, selon la loi, dès son dépôt à la directrice générale, soit en date du 26 mai 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.6.2 Employé numéro 03-0228 - Démission

2025-06-130

CONSIDÉRANT le dépôt de la lettre de l'employé numéro 03-0228 du 1^{er} mai 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil accepte la démission de l'employé numéro 03-0228, effective en date du 16 mai 2025.

Le conseil municipal remercie cet employé pour son travail au sein de notre communauté et lui souhaite bonne continuation dans son parcours professionnel.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.6.3 Aide préposé entretien saisonnier - Embauche



2025-06-131

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT les besoins du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT le processus d'entrevue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil entérine l'embauche de monsieur Réal Huot à titre d'aide préposé à l'entretien saisonnier. Cette embauche est effective à compter du 19 mai 2025, aux conditions de la convention collective en vigueur selon le poste de préposé à l'entretien saisonnier, à l'échelon 2.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.6.4 Opérateur-Chauffeur aux travaux publics - Embauche

2025-06-132

CONSIDÉRANT les besoins du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT le processus de sélection et d'entrevue effectué par la firme Claude Grenier ressources humaines Inc. avec plusieurs candidats;

CONSIDÉRANT les vérifications et la recommandation de la firme externe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil entérine l'embauche de monsieur Alex Bronsard à titre d'opérateur-chauffeur, effective à compter du 2 juin 2025, selon les conditions de la convention collective en vigueur à l'échelon 3.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.7 Utilisation des équipements nautiques - Application des normes de santé et sécurité au travail

2025-06-133

CONSIDÉRANT l'obligation pour un employeur de faire l'application des normes de santé et sécurité au travail qui concerne des travaux et/ou activités avec risque de noyade;

CONSIDÉRANT la validation de celles relatives aux interventions dans, sur et à proximité de l'eau;

CONSIDÉRANT que plusieurs services municipaux peuvent à avoir à intervenir dans ces conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil demande à la directrice générale de préparer une directive permettant le respect des normes pour les interventions et/ou activités avec risque de noyade et de valider les options pour une mise en oeuvre de cette directive.

Il est de plus résolu que le conseil ne peut permettre l'utilisation des embarcations municipales (chaloupes et/ou zodiac), tant par les employés que par des bénévoles ainsi que le prêt de ces embarcations, jusqu'à nouvel ordre.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2 TRÉSORERIE

2.1 Bordereau de dépenses du mois

Je soussignée, certifiée par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 mai 2025.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

Manuella Perron, OMA

Manuella Perron, OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière

2025-06-134

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par monsieur Daniel Beaupré et madame Suzanne Béland;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

CONSIDÉRANT le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT le cumul des journaux numéros 1254 à 1255;

CONSIDÉRANT le cumul des rapports de salaires nets couvrant la période de paiement du 1^{er} mai au 31 mai 2025 et portant les numéros 4369 à 4384;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu :

- D'APPROUVER ET PAYER les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 mai 2025, au montant de 147 755,75 \$;
- D'ENTÉRINER les dépenses préautorisées au montant de 108 544,14 \$;
- D'ENTÉRINER les paiements des salaires nets au montant de 84 482,44 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 MLAS-006 Chemin du Lac-Huron - Décompte numéro 4

2025-06-135

CONSIDÉRANT la demande de paiement pour le décompte progressif n^o 4 révisé, déposée par l'entrepreneur Bétonnière La Tuque inc., dans le cadre des travaux de réfection du ponceau sur le chemin du Lac-Huron, exécutés au 30 mai 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Gestion R. Hould inc., au dossier, dans le cadre du projet MLAS-006;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil municipal accepte la demande de paiement pour le décompte progressif n^o 4, déposée par l'entrepreneur Bétonnière La Tuque inc., dans le cadre des travaux de réfection du ponceau sur le chemin du Lac-Huron, exécutés et de verser un montant de 29 715,09 \$ incluant les taxes applicables, et ce, après l'application de la retenue de 10 %.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun point.

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Fête nationale 2025

2025-06-136

CONSIDÉRANT la tenue des activités de la Fête nationale le 23 juin 2025;

CONSIDÉRANT la tenue de deux activités de financement et l'aide financière pour les activités de cette fête;

CONSIDÉRANT l'entente signée avec le Canadien National pour l'utilisation de leur propriété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil :

- **ACCEPTÉ** la programmation des activités de la Fête nationale du 23 juin 2025 sur le site du parc des 4J et du centre communautaire Hervey-Jonction;
- **AUTORISE** la tenue d'un feu d'artifice sur le terrain appartenant au Canadien National, sous réserve de la délivrance du permis de brûlage par le service incendie;
- **AUTORISE** la signature du contrat avec l'artificier et le paiement du dépôt de 50% du montant final;
- **AUTORISE** la présence d'une équipe du SISEM et l'utilisation d'un camion pour la supervision des feux d'artifice et de joie ainsi que la sécurité sur le site;
- **AUTORISE** le comité organisateur à présenter une demande de permis d'alcool;
- **CONFIRME** le budget alloué pour le paiement des diverses activités, tel que prévu au budget 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7 AUTRES SUJETS

7.1 Motion de félicitations

7.1.1 Lauréats - Gala Jeun'As - École secondaire Paul-Le Jeune

2025-06-137

Monsieur le maire, auquel se joignent les conseillers, donne une motion de félicitations à tous les lauréats, lors du gala Jeun'As de l'école secondaire Paul-Le Jeune, le 4 juin dernier.

Ces élèves se sont illustrés pour leurs résultats académiques, leur engagement scolaire, leurs projets entrepreneuriaux ou encore dans une catégorie de distinction spéciale. Félicitations à tous et particulièrement à nos Jeun'As sablois dont Cédric Beaupré, Coralie Beaupré, Élie Beaupré, Zach Bourassa, Béatrice Genest et Émile Martel.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

À souligner, la distinction reçue par madame Coralie Beaupré à titre d'Ambassadrice PLJ. Cette distinction est remise à un finissant qui a su incarner les trois valeurs de l'école, soit l'appartenance, l'épanouissement et le respect, durant son parcours scolaire.

Cette motion de félicitations s'adresse aussi aux élèves de notre territoire s'étant illustrés au niveau sportif au cours de l'année scolaire lors du gala sportif du 9 juin.

Bravo à tous, vous faites rayonner notre municipalité!

7.2 Association des personnes aidantes de la Vallée de la Batiscan - Salle HJ

2025-06-138

CONSIDÉRANT la demande de l'Association des personnes aidantes de la Vallée de la Batiscan, pour l'utilisation d'une salle, visant la tenue d'un groupe de discussion pour les personnes proches aidantes, afin de soutenir ces derniers et faire connaître l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil autorise la location, sans frais, de la salle municipale du centre communautaire Hervey-Jonction par l'Association des personnes aidantes de la Vallée de la Batiscan, jeudi le 10 juillet 2025, de midi à 16 h 30.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.3 Varia

7.3.1 Avis de motion pour mise à jour du règlement 2015-525

2025-06-139

Monsieur Yvan Hamelin, conseiller, par la présente :

- **DONNE** avis de motion à l'effet que le conseil municipal étudiera et adoptera s'il y a lieu, à une séance subséquente, un règlement modifiant le règlement 2015-525. Plus précisément, un règlement visant la mise à jour de la politique applicable à la gestion de la rampe de mise à l'eau du parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin;
- **INDIQUE** qu'un projet de règlement sera déposé avant l'adoption du règlement final.

7.4 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 19 h 46

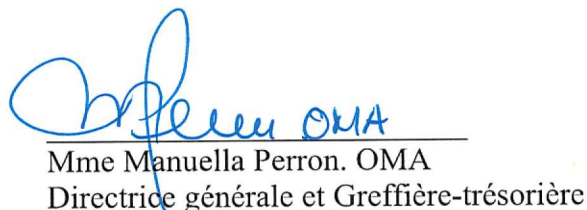
Fin: 19 h 57

7.5 Levée de l'assemblée

2025-06-140

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que la séance soit levée à 19 h 58.


M. Yvon Bourassa
Maire


Mme Manuella Perron, OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

« Je Yvon Bouman, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce 11 juin 2025.